REPUBLIQUE FRANCAISE

- - - - - - -

Département des Alpes de Haute-Provence

- - - - - - -

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation 13 juin 2025
Nombre d'élus en exercice 5
Présents 5
Absents 0
Votants 5
Réception en Préfecture le
Délibération certifiée exécutoire le

DELIBERATION N° 2025-34(GFCP)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Madame Patricia PAUL, 1e vice-présidente ; monsieur Claude BONDIL, 2e vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3e vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du bureau

Objet : Marché à procédure adaptée, suite à appel d'offres infructueux, divisé en trois lots, relatif à la fourniture de véhicules et équipements d'incendie et de secours pour les besoins du SDIS
Montant estimatif du marché : 175 000,00€ HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 juin 2025 à 14h00 pour se prononcer sur l'attribution des marchés publics suivants :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot 1 – Fourniture de quatre véhicules hors routes 4x4 SUV, non Pick-up	---	Infructueux, absence d'offre
Lot 2 – Réalisation d'un aménagement dans un véhicule fourni d'interventions diverses et secours routier (VIDSR)	Carrosserie ARTIERES Z I Millau Viaduc Rue de Vinnac 12100 MILLAU	33 600,00 €
Lot 3 – Fourniture de quatre kits dévidoirs pour véhicules utilitaires 4x4 Pick-up et véhicules d'interventions diverses (VID) type Renault Master	---	Infructueux, absence d'offre

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par le Groupement Soutien *Opérationnel et Logistique du SDIS, la commission d'appel d'offres a retenu l'offre de la carrosserie* ARTIERES pour le lot n°2.

Il est demandé au bureau de bien vouloir en délibérer et autoriser le président à attribuer et signer l'ensemble des documents afférents à ce marché.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250626-B2025-34-GFCP-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025